

La place de la République



© Créatifs photo : Mairie de Paris

Contexte

A l'intersection des 3^e, 10^e et 11^e arrondissements, la Place de la République est l'une des plus importantes places de Paris : 280 mètres par 120, soit près de 37 000 m². Emblématique et très fréquentée (et accidentogène), elle se situe au carrefour de 7 axes majeurs de circulation, 5 lignes de métro et 4 lignes de bus.

La place de la République comprend actuellement deux squares encadrés par des rangées de platanes et des arbres d'alignement sur son pourtour. Au centre, faisant aussi office de giratoire, est érigée la statue de la République.

Le projet

• La création d'une très grande esplanade

Un espace public piéton s'étendra sur la rue du Faubourg du Temple, jusqu'à la rue Yves Toudic au nord. Si les principaux éléments de mobilier existant (kiosques à journaux, colonnes Morris, etc.) seront conservés en nombre, leur implantation sera réorganisée. Le trottoir le long du grand côté sud-ouest sera élargi à 11 m.

• Une nouvelle intermodalité

La circulation automobile sera reportée le long des trois côtés est, sud et ouest de la place. Le double sens est installé sur la totalité de la place, avec au minimum deux voies de circulation dans chaque sens. L'aire piétonne sera ouverte aux bus, taxis et vélos sur le côté nord-est de la place. Les aménagements dédiés à la circulation des vélos seront renforcés. Les différents espaces de stationnement : voitures, autobus, 2 roues motorisés, livraison, etc. seront totalement revus.

• Le végétal ne sera plus délimité par des squares mais intégré à l'ensemble minéral de la place, les fontaines actuelles sont retirées pour laisser la place à deux miroirs d'eau surmontés de rampes de brouillards. Le système de collecte des eaux de pluie sera modifié. Le nouvel éclairage différenciera les voiries des zones piétonnes.

Concomitamment aux travaux d'aménagement de la place de la République, le boulevard Saint Martin les autres « Grands Boulevards » seront mis à double sens.

Coût de l'opération : 17,5 millions d'euros

Objectifs de la Mairie

✓ « Réaffirmer le symbole républicain et revaloriser le patrimoine historique en transformant ce carrefour en une véritable place urbaine.

✓ Intégrer de nouvelles mobilités et partager différemment l'espace public

✓ Renforcer la convivialité de la place et dessiner un lieu de rassemblement métropolitain

Pour la CCIP :

❖ Les points positifs :

- aménagement attendu, notamment par les commerçants pour une place aujourd'hui inhospitalière,
- création d'aires de livraison

❖ Les points de vigilance :

- réduction des capacités routières de la place et répercussions des reports de trafic sur tout le quart nord-est de Paris, d'autant que d'autres projets impactant la circulation sont en cours (mise à double sens des boulevards, voies sur berges, etc.).
- quelles améliorations en parallèle des transports en commun?
- disparition des capacités de stationnement pour les voitures et les autocars,
- fonctionnement de la voirie au nord du parvis piéton,
- report du bruit et de la pollution sur la façade la plus commerçante de la place (sud de la place).

Calendrier

Septembre 2008 : diagnostic

Décembre 2009 : concours d'architectes et de paysagistes

2010 : Présentation des différentes esquisses du projet pour ajustement du projet

7 et 8 février 2011 : approbation par le conseil de Paris du bilan de la concertation

Juin-juillet 2011 : enquête publique

26 septembre 2011 : Validation de la modification du PLU en conseil de Paris

Septembre 2011 à mars 2013 : travaux

Mars 2013 : livraison de la nouvelle place

La CCIP est sollicitée pour donner son avis sur le projet. Une réunion des personnes publiques associées, à laquelle a participé la CCIP, s'est tenue le 10 mai 2011. Son compte-rendu figurerait dans le dossier d'enquête publique qui a eu lieu du 6 juin au 8 juillet 2011. La CCIP a donné un avis favorable sur le projet, ainsi que le commissaire-enquêteur que la CCIP a rencontré.